

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES & REPRESENTATION EQUILIBREE

Résultat au titre de 2022
UES EAU de Saur



OBJET / CONTEXTE

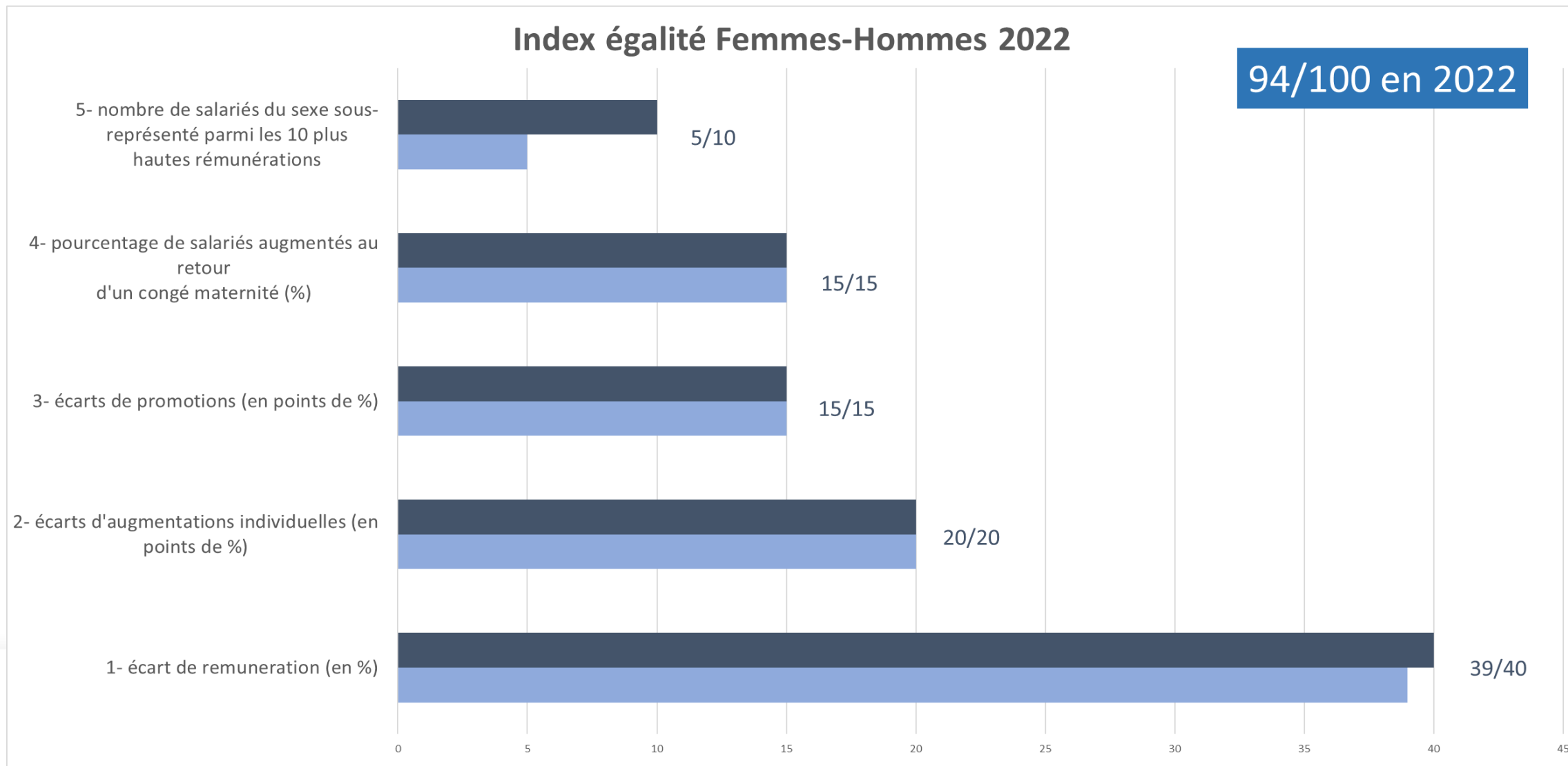
L'Index, sur 100 points, est composé de 5 indicateurs :

Instauré par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel en 2018, « l'Index de l'égalité professionnelle » permet de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes à partir de 5 indicateurs.

1. L'écart de rémunération femmes-hommes
2. L'écart de répartition des augmentations individuelles
3. L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés)
4. Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité
5. La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

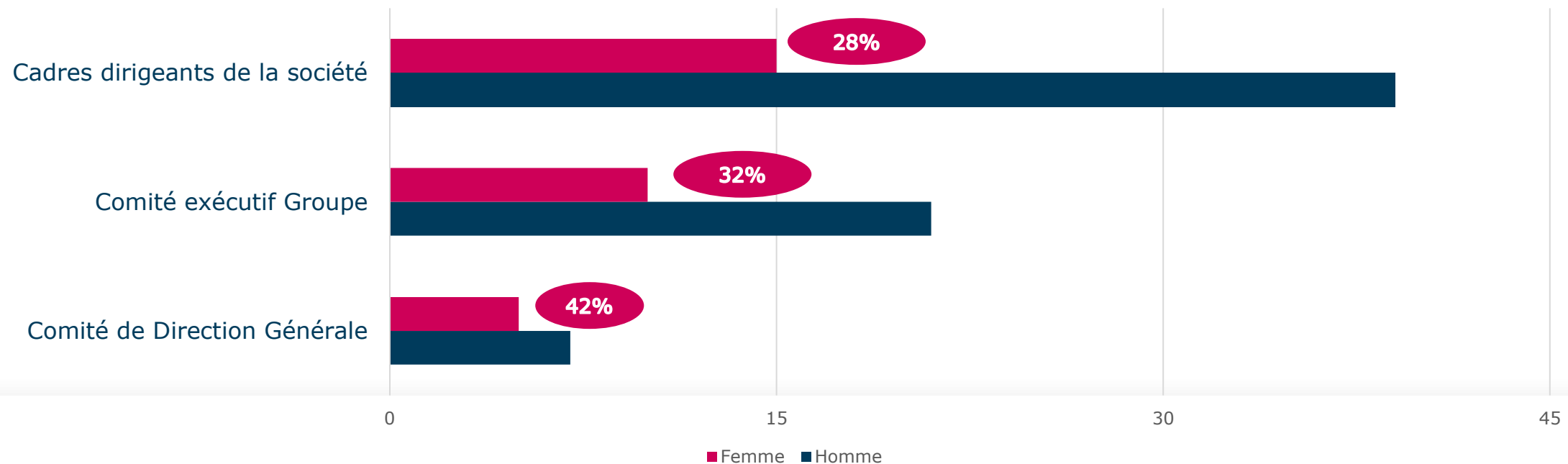


Résultat 2022 : 94/100



Représentation équilibrée dans les postes de direction

La loi « Rixain » du 24 décembre 2021 a fixé l'objectif d'assurer une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans les postes de direction avec un objectif de 30 % au 1^{er} mars 2026 et de 40 % au 1^{er} mars 2029.



DES RÉSULTATS EN PROGRESSION CONSTANTE

- **Index Égalité** : L'UES Eau de Saur obtient en 2022 un **résultat de 94/100 en progression continue** par rapport aux trois dernières années :
 - ✓ 2021: 93/100
 - ✓ 2020 : 89/100
 - ✓ 2019 : 78/100
- **Représentation équilibrée cadres dirigeant** : L'UES Eau de Saur obtient en 2022 un **résultat de 28% en progression continue** par rapport aux années précédentes :
 - ✓ 09/2022 : 20% (11 Femmes – 44 Hommes)
 - ✓ 2021 : 12% (6 Femmes – 45 Hommes)
 - ✓ 2020 : 7% (3 Femmes – 42 Hommes)

